

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00548

Numéro SIREN : 326 465 689

Nom ou dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2019 sous le numéro de dépôt 679

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/02/2019

Numéro de dépôt : 2019/679

Déposant :

Nom/dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 326 465 689

N° gestion : 2014 B 00548

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2018



AGM AUDIT LEGAL

Commissaires aux comptes

3, avenue de Chalon - Bât. B - 71380 SAINT MARCEL

Tél. 03 85 44 64 20 - Fax 03 85 44 64 29

E-mail : agmauditlegal@agmaudit.com

S.A.S au capital de 46 500 € - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Dijon - RCS Chalon sur Saône : 326 465 689

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	4 766	3 575	1 191	466
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	19 759	14 408	5 351	6 657
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 465		5 465	5 330
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	72 980	17 983	54 997	55 444
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 000		5 000	5 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	89 777	917	88 860	92 936
Fournisseurs débiteurs	27 144		27 144	15 369
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 313		4 313	5 058
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 556		1 556	1 656
Autres créances	2 859		2 859	2 154
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 725		7 725	6 280
Charges constatées d'avance	16 505		16 505	16 831
TOTAL ACTIF CIRCULANT	154 880	917	153 963	145 284
Charges à répartir sur plusieurs exerci.				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	227 859	18 900	208 959	200 728

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	24 146	19 136
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	31 061	5 010
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	106 358	75 296
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		2 247
<i>Découverts et concours bancaires</i>		28 207
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		30 455
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 865	11 992
<i>Personnel</i>	31 751	32 196
<i>Organismes sociaux</i>	31 119	30 663
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	26 445	18 857
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 422	1 269
Dettes fiscales et sociales	90 737	82 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	102 602	125 432
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	208 959	200 728

SAS AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	675 400	610 897	64 503	10,56
Production stockée		-2 000	2 000	-100,00
Autres produits	1 414	6 114	-4 701	-76,88
Total	676 814	615 012	61 802	10,05
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	379 526	356 771	22 756	6,38
Total	379 526	356 771	22 756	6,38
MARGE SUR M/SES & MAT	297 288	258 241	39 046	15,12
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	6 819	8 750	-1 931	-22,07
Salaires et Traitements	173 115	163 256	9 860	6,04
Charges sociales	70 672	68 225	2 448	3,59
Amortissements et provisions	7 779	7 999	-220	-2,75
Autres charges	59	39	21	53,59
Total	258 446	248 269	10 177	4,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 842	9 972	28 869	289,49
Charges financières	3 430	3 632	-203	-5,58
Résultat financier	-3 430	-3 632	203	-5,58
RESULTAT COURANT	35 412	6 340	29 072	458,53
Charges exceptionnelles		538	-538	-100,00
Résultat exceptionnel		-538	538	-100,00
Impôts sur les bénéfices	4 351	792	3 559	449,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 061	5 010	26 051	519,95

ANNEXES



[Signature]

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 208 959 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 061 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL **Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS AGM AUDIT LEGAL **Règles et méthodes comptables****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 818 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 095	4 766	4 095	4 766
Immobilisations incorporelles	47 086	4 766	4 095	47 756
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 312	1 515		17 827
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	18 244	1 515		19 759
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 330	134		5 465
Immobilisations financières	5 330	134		5 465
ACTIF IMMOBILISE	70 660	6 415	4 095	72 980

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 766	1 515	134	6 415
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 766	1 515	134	6 415
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 095			4 095
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	4 095			4 095

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 629	4 041	4 095	3 575
Immobilisations incorporelles	3 629	4 041	4 095	3 575
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 095	386		1 481
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 492	2 435		12 927
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 587	2 821		14 408
ACTIF IMMOBILISE	15 216	6 862	4 095	17 983

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 619 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 465		5 465
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	89 777	89 777	
Autres	35 872	35 872	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 505	16 505	
Total	147 619	142 155	5 465
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	41 280
Fournisseurs - RRR à obtenir	12 000
Etat - produits à recevoir	2 366
Total	55 646

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 102 602 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 865	11 865		
Dettes fiscales et sociales	90 737	90 737		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	102 602	102 602		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 247			
(**) Dont envers les associés				

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 341
Autres chges de pers. à payer	21 751
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	9 354
Charges sociales - charges à payer	4 300
Etat - autres charges à payer	1 422
Total	48 168

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 505		
Total	16 505		

SAS AGM AUDIT LEGAL



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Patrice CHAUPRADE
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Limoges

S.A.S. AGM AUDIT LEGAL

3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

6, rue du Champ de Tir 87500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE
Téléphone : 05 55 75 11 25 **E-mail** : patrice.chauprade@fr.oleane.com
N° SIRET : 348 228 966 00027 **N° TVA intracommunautaire** : FR 14 348 228 966



Au Président de la SAS AGM AUDIT LEGAL

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 28 février 2014, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AGM AUDIT LEGAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

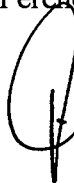
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Yrieix la Perche, le 5 décembre 2018



Le Commissaire aux Comptes
Patrice CHAUPRADE

ANNEXE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. K. Singh", written over a horizontal line.

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	4 766	3 575	1 191	466
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	19 759	14 408	5 351	6 657
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 465		5 465	5 330
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	72 980	17 983	54 997	55 444
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 000		5 000	5 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	89 777	917	88 860	92 936
Fournisseurs débiteurs	27 144		27 144	15 369
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 313		4 313	5 058
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 556		1 556	1 656
Autres créances	2 859		2 859	2 154
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 725		7 725	6 280
Charges constatées d'avance	16 505		16 505	16 831
TOTAL ACTIF CIRCULANT	154 880	917	153 963	145 284
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	227 859	18 900	208 959	200 728

 Bilan

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	24 146	19 136
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	31 061	5 010
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	106 358	75 296
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		2 247
<i>Découverts et concours bancaires</i>		28 207
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		30 455
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 865	11 992
<i>Personnel</i>	31 751	32 196
<i>Organismes sociaux</i>	31 119	30 663
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	26 445	18 857
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 422	1 269
Dettes fiscales et sociales	90 737	82 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	102 602	125 432
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	208 959	200 728

 Compte de résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	675 400	610 897	64 503	10,56
Production stockée		-2 000	2 000	-100,00
Autres produits	1 414	6 114	-4 701	-76,88
Total	676 814	615 012	61 802	10,05
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	379 526	356 771	22 756	6,38
Total	379 526	356 771	22 756	6,38
MARGE SUR M/SES & MAT	297 288	258 241	39 046	15,12
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	6 819	8 750	-1 931	-22,07
Salaires et Traitements	173 115	163 256	9 860	6,04
Charges sociales	70 672	68 225	2 448	3,59
Amortissements et provisions	7 779	7 999	-220	-2,75
Autres charges	59	39	21	53,59
Total	258 446	248 269	10 177	4,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 842	9 972	28 869	289,49
Charges financières	3 430	3 632	-203	-5,58
Résultat financier	-3 430	-3 632	203	-5,58
RESULTAT COURANT	35 412	6 340	29 072	458,53
Charges exceptionnelles		538	-538	-100,00
Résultat exceptionnel		-538	538	-100,00
Impôts sur les bénéfices	4 351	792	3 559	449,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 061	5 010	26 051	519,95

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 208 959 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 061 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 818 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 095	4 766	4 095	4 766
Immobilisations incorporelles	47 086	4 766	4 095	47 756
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 312	1 515		17 827
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	18 244	1 515		19 759
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 330	134		5 465
Immobilisations financières	5 330	134		5 465
ACTIF IMMOBILISE	70 660	6 415	4 095	72 980



 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 766	1 515	134	6 415
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 766	1 515	134	6 415
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 095			4 095
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	4 095			4 095

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 629	4 041	4 095	3 575
Immobilisations incorporelles	3 629	4 041	4 095	3 575
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 095	386		1 481
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 492	2 435		12 927
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 587	2 821		14 408
ACTIF IMMOBILISE	15 216	6 862	4 095	17 983

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 619 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 465		5 465
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	89 777	89 777	
Autres	35 872	35 872	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 505	16 505	
Total	147 619	142 155	5 465
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	41 280
Fournisseurs - RRR à obtenir	12 000
Etat - produits à recevoir	2 366
Total	55 646

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 102 602 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 865	11 865		
Dettes fiscales et sociales	90 737	90 737		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	102 602	102 602		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercic				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 247			
(**) Dont envers les associés				

Q

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 341
Autres chges de pers. à payer	21 751
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	9 354
Charges sociales - charges à payer	4 300
Etat - autres charges à payer	1 422
Total	48 168

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

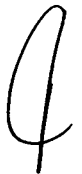
	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 505		
Total	16 505		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Page 53



AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 31 061 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **31 061 €**

- Au poste Autres Réserves pour : 4 061.00 €

- Dividendes distribués : 27 000.00 €

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 9,00 €.

Les dividendes pourraient être mis en paiement à l'issue de l'approbation des comptes 2018. Les personnes physiques percevront un dividende diminué de la flat tax, prélèvement forfaitaire unique de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu (sauf dispense) et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme

Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 31 061 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **31 061 €**

- Au poste Autres Réserves pour : 4 061.00 €

- Dividendes distribués : 27 000.00 €

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 9,00 €.

Les dividendes pourraient être mis en paiement à l'issue de l'approbation des comptes 2018. Les personnes physiques percevront un dividende diminué de la flat tax, prélèvement forfaitaire unique de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu (sauf dispense) et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.



Certifié conforme

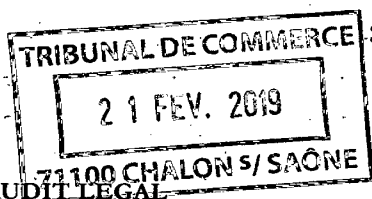
Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

Greffé du Tribunal de Commerce
4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE



Saint Marcel, le 18 février 2019

Objet : SAS AGM AUDIT LEGAL
N. Réf. : YVL/NDO

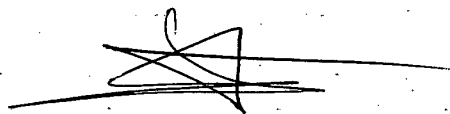
Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2018,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- les statuts mis à jour.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,63 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves LLOBELL agissant en tant que gérant de
la société YL AUDIT, Présidente de la SAS AGM
AUDIT LEGAL